

Un automne riche d'enjeux pour les entreprises de proximité

Les partenaires sociaux poursuivent les concertations engagées sur des sujets qui concernent les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux au premier chef, qu'il s'agisse de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de la justice prud'homale ou de la modernisation du paritarisme. En parallèle, les résultats de la mesure de la représentativité patronale et les élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat vont avoir un impact durable sur la capacité des entreprises de proximité à faire entendre leur voix.

L'U2P, à la suite des propositions rendues par le groupe de travail paritaire sur l'évaluation de la loi dite « Avenir professionnel », souhaite désormais que s'ouvre une négociation afin d'inscrire ces nouvelles dispositions dans un accord national interprofessionnel. Outre une réorientation du Compte personnel de formation (CPF) en faveur d'une meilleure professionnalisation des bénéficiaires, l'U2P souhaite que les travailleurs indépendants soient mieux informés sur leurs droits et que le développement des compétences des salariés des entreprises de moins de 50 salariés bénéficie de ressources accrues.

L'amélioration et le renforcement de la justice prud'homale figure parmi les thématiques de l'agenda social autonome qui sert de fil conducteur aux travaux des partenaires sociaux (à l'exception de la CGT). Dans ce cadre, l'U2P souhaite faciliter l'exercice du mandat prud'homal par les chefs d'entreprise de proximité. Un enjeu crucial pour que les spécificités



de ces entreprises soient prises en compte.

Par ailleurs, les partenaires sociaux poursuivent leur concertation relative à la modernisation du paritarisme. L'U2P juge ces discussions essentielles – et souhaite qu'elles aboutissent à une négociation – pour que les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux soient représentés à la hauteur de leur poids réel dans l'économie et la société. Or il arrive encore trop souvent aujourd'hui qu'ils n'aient

pas voix au chapitre en raison du poids disproportionné accordé aux grandes entreprises dans les dispositifs paritaires.

Néanmoins, dans le cadre de la deuxième mesure de la représentativité, l'U2P est ressortie comme étant la première organisation patronale représentative des travailleurs indépendants au niveau national et interprofessionnel. Un résultat qui conforte l'U2P dans sa mission : porter la voix des entreprises de proximité.

Enfin, le scrutin des élections aux

L'U2P ressort comme étant la première organisation patronale représentative des travailleurs indépendants au niveau national et interprofessionnel.

Chambres de Métiers et de l'Artisanat est arrivé à son terme le 14 octobre dernier. Dans l'attente des résultats, cruciaux pour l'avenir de cet outil irremplaçable au service des entreprises artisanales, le 19 octobre prochain, l'U2P salue le travail accompli au niveau départemental et régional pour la constitution des listes et la préparation du scrutin par l'ensemble des organisations de l'artisanat membres de l'U2P et par les U2P territoriales.

C'est donc un automne riche d'enjeux qui se profile, face auxquels l'U2P est plus déterminée que jamais à défendre les entreprises de proximité. ●

Conférence des enjeux

Le Président de l'U2P porte la voix des entreprises de proximité au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)
page 2

Protection sociale

La position de l'U2P sur le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022
page 3

Le Président de l'U2P porte la voix des entreprises de proximité au Conseil Économique, Social et Environnemental

Dominique Métayer est intervenu le 12 octobre dernier lors de la Conférence des enjeux du CESE, à l'occasion d'une table ronde intitulée : « France 2035, enjeux de résilience et société plus inclusive ».

« Le passé nous a montré que ceux qui faisaient des prévisions se trompaient souvent. J'en veux pour preuve les économistes qui dans les années 1950, 1960 et 1970 prédisaient la disparition des petites et très petites entreprises. Ils prédisaient tous que seul le modèle de la grande et très grande entreprise constituerait notre système économique. En effet toutes les évolutions techniques et technologiques écartaient de fait les plus petites entreprises.

Mais c'était sans compter sur la révolution informatique et numérique qui allait permettre aux plus petites entreprises de se réapproprier des techniques. À titre d'exemple, aujourd'hui ce sont des entreprises artisanales du bâtiment qui fabriquent, avec des machines à commande numérique des charpentes, des portes, des fenêtres, etc.

Les activités de toutes les professions libérales sont aussi concernées par la révolution numérique y compris dans le domaine de la santé. Comme on peut le constater dans chaque ville, l'artisanat de l'alimentation, dont on annonçait la disparition au profit de la grande distribution, a su non seulement résister, mais aussi reprendre des parts de marché à la grande distribution.

Ces changements, nous les devons aux évolutions techniques et technologiques, mais aussi aux évolutions des aspirations de nos concitoyens pour plus de développement durable et plus de proximité.

Résilience et société inclusive

Concernant la résilience, je crois que nous devons tirer les leçons de la crise sanitaire sans précédent que nous venons de traverser.

Avant de l'évoquer, nous pouvons faire part d'un regret sur



UlyssesPivrel - Adobe Stock

le manque de préparation de notre pays en mars 2020 pour surmonter cette crise sanitaire. En effet, quelques années plus tôt, avec le virus H1N1, un travail avait été fait avec le Gouvernement pour préparer la continuité des activités en cas de crise sanitaire grave. On se souvient qu'à l'époque le virus ne s'était pas propagé dans le monde et encore moins en France comme on pouvait le craindre. Beaucoup de voix s'étaient élevées pour critiquer l'anticipation qui avait été faite. C'est ce que j'appelle le syndrome Bachelot, du nom de la Ministre de la Santé de l'époque.

Si on ne peut que regretter ce manque d'anticipation, force est de constater que le Gouvernement a su à partir du mois de mars 2020 organiser une concertation étroite et régulière avec les corps intermédiaires, les partenaires sociaux et les organisations patronales

« Il faut réconcilier nos concitoyens avec leurs représentants pour que la France de 2035 soit plus résiliente et plus inclusive. »

« Les aspirations de nos concitoyens ont également changé, avec une place croissante donnée au développement durable. Les petites et très petites entreprises répondent à cette aspiration. Elles s'inscrivent en effet dans des circuits de proximité. »

pour prendre les mesures nécessaires pour traverser cette crise. Je peux aussi en témoigner au titre de l'U2P. Grâce à la concertation, le Gouvernement a su créer et adapter régulièrement les dispositifs : prêts garantis par l'État-PGE, activité partielle, fonds de solidarité, reports ou exonérations de contributions fiscales et sociales.

Ce plan d'accompagnement inédit a permis de sauver des milliers d'entreprises, en particulier les plus petites et donc des milliers d'emplois. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, le taux de chômage sera l'un des plus bas depuis 2008 à la fin de cette année. La France de 2035 ne sera résiliente que si ce travail en com-

mun, du Gouvernement, du parlement, des collectivités territoriales, des corps intermédiaires, des partenaires sociaux se poursuit.

Dans ce cadre, le Conseil Économique, Social et Environnemental mais aussi les conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux ont un rôle central à jouer.

Une France plus résiliente et plus inclusive cela passe aussi par une complémentarité des acteurs et je pense en particulier au rôle de l'Etat et celui des partenaires sociaux. Le dialogue social doit prendre toute sa dimension et tous les acteurs doivent avoir leur réelle place. Or, les règles actuelles de la représentativité patronale conduisent à écarter de fait les représentants des petites et très petites entreprises. Ceci doit être corrigé, au risque sinon de créer les ferments d'une future contestation comme on l'a connue avec le mouvement des Gilets jaunes.

Obstacles

Plus que des obstacles à lever, il faut créer les conditions pour rendre la France plus résiliente et plus inclusive.

Cela passe en premier lieu par une politique déterminée et pérenne en direction des jeunes. Il faut en particulier pérenniser le plan « un jeune une solution ». Aucun jeune ne doit sortir du système éducatif sans avoir acquis les bases nécessaires pour assurer son insertion dans la vie professionnelle.

Les liens école/entreprise doivent être renforcés.

L'apprentissage, qui est une voie d'excellence et qui a connu un essor sans précédent en dépassant le demi-million d'apprentis, doit devenir un choix d'orientation normal. Les jeunes sont de plus en plus en — Suite p. 3

Suite de la p. 2 — recherche de sens et l'apprentissage répond à cette aspiration en leur permettant d'acquérir progressivement leur autonomie.

Les aspirations de nos concitoyens ont également changé et s'inscrivent dans le développement durable.

Les petites et très petites entreprises répondent à cette démarche. Elles s'inscrivent en effet dans des circuits de proximité. Elles contribuent également à l'animation des centres-villes et centres-bourgs. Ceci doit passer aussi par des politiques de complémentarité entre les différents circuits de distribution.

Concernant la relocalisation d'un certain nombre d'activités, il faut là encore prendre en compte dans les politiques publiques la dimension petites et très petites entreprises. Je voudrais rappeler ici que toute entreprise industrielle à l'état petit est une entreprise artisanale. On en compte plus de 100 000 aujourd'hui. Contrairement à ce qui est souvent dit, ces entreprises artisanales doivent aussi faire face à la concurrence étrangère.

À titre d'exemple, pendant la crise covid, les entreprises artisanales de prothèses dentaires ont repris des parts de marchés

car les avions dans le sud-est asiatique étaient cloués au sol. La relocalisation d'activités en France passe donc par une politique volontariste en direction de ces petites et très petites entreprises. N'oublions jamais que la majorité de nos grandes entreprises industrielles actuelles sont nées dans l'artisanat.

Des actions concrètes doivent aussi être engagées pour éliminer toutes les fractures territoriales.

L'Union européenne a aussi un rôle important à jouer pour gommer toutes les distorsions de concurrence existantes. Je pense en particulier à l'har-

monisation des règles fiscales et sociales mais aussi à des dispositifs tels que le détachement.

Pour conclure, je souhaite insister plus largement sur l'importance de créer les conditions pour réconcilier nos concitoyens avec leurs représentants, qu'ils soient politiques ou corps intermédiaires, et bien entendu avec les partenaires sociaux, pour que la France de 2035 soit plus résiliente et plus inclusive.

Nous sommes convaincus du rôle que va jouer le Conseil Économique, Social et Environnemental qui doit travailler prochainement sur cette question. » ●

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 a été dévoilé lors de la réunion de la Commission des comptes de la sécurité sociale du 24 septembre dernier. Le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, le ministre délégué chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt, et la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, l'ont présenté comme un projet de loi dirigé vers la sortie de crise.

À l'occasion de la présentation de ce projet de loi, l'U2P a fait la déclaration suivante :

« Le volontarisme, s'il peut se partager, doit toutefois s'accompagner de prudence. Un des enseignements majeurs de cette période inédite, c'est qu'en matière de trajectoire financière de la sécurité sociale, dans un contexte difficile, il convient de faire preuve d'humilité.

Rappelons-nous qu'en 2019 nous avions comme perspective le retour à l'équilibre de la Sécurité sociale. La crise sanitaire l'a fait voler en éclat. Le trou béant qui s'est ouvert dans les comptes de la Sécurité sociale sous l'effet de la crise pandémique, perdure en 2021.

Il est à craindre que le retour à

l'équilibre des comptes sociaux après la crise de 2020 pourrait s'étaler sur une longue période, et engendrer ainsi des déficits cumulés élevés. À ce stade, les prévisions présentées dans ce projet de loi font état d'un déficit certes en baisse mais persistant de 13 milliards d'euros en 2024. Il y a toutefois des signaux encourageants. La reprise d'activité est nettement perceptible au deuxième semestre 2021. La masse salariale soumise à cotisations sociales du secteur privé bondit de près de 10 %.

À titre d'exemple, l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises de proximité a été de plus de 51 % en moyenne au deuxième trimestre 2021 par rapport au même trimestre de l'année 2020.

Si tous nos secteurs n'ont pas retrouvé le niveau de leur activité de 2019 et que ce redressement est très variable selon les activités, les modalités d'intervention de l'État doivent pour autant évoluer. Il est temps d'appeler les esprits à se préparer à la sortie du « quoi qu'il en coûte », décidé par le Président de la République en mars 2020. On ne peut avoir durablement une économie subventionnée par l'État. [...]

Cette crise sanitaire sans précédent a mis plus encore en lumière les enjeux que représente le pilotage des finances sociales. À cet égard, nous rappelons notre opposition à la proposition de loi organique sur les lois de financement de la sécurité sociale.

La place des partenaires sociaux représentants des salariés et des entreprises est indispensable. Indispensable, car il nous faudra collectivement engager les réformes structurelles pour assurer la pérennité de notre système social. Cette période de crise l'a démontré et confirmé. La Sécurité sociale a joué un



rôle d'amortisseur économique et social, en atténuant les effets de la crise. Pour autant les prochains mois seront cruciaux en fonction de la situation sanitaire et de la vigueur de la reprise économique.

Tout en soulignant les mesures positives en direction des travailleurs indépendants, l'U2P prend acte de l'ensemble de ce PLFSS 2022. »

Retrouvez la déclaration complète dans le Flash Social n° 18 de l'U2P, disponible sur [u2p-france.fr](https://www.u2p-france.fr). ●



Bro/Vector, Adobe Stock

Brèves

La Confédération nationale des Artisans Pâtisseries, Chocolatiers Confiseurs, Glaciers Traiteurs de France a élu son nouveau Président. Au cours d'un Conseil confédéral qui s'est tenu le 4 octobre dernier, Laurent Le Daniel a été élu Président de la Confédération (membre de la CGAD et affiliée à l'U2P). Il succède ainsi à Pierre Mirgalet. Âgé de 53 ans, Laurent Le Daniel est installé à Rennes. Partant d'une boutique acquise en 1998, il a progressivement développé son activité qui couvre aujourd'hui 5 points de vente et emploie 55 salariés. À l'âge de 15 ans, Laurent Le Daniel entre en apprentissage à Locminé chez Christian Le Guennec. Il poursuit son parcours dans des maisons prestigieuses et auprès de pâtisseries reconnues dans toute la France. Il enseigne à l'École Nationale de Pâtisserie pendant quatre années avant de revenir en Bretagne pour créer sa propre « maison de pâtisserie ». Laurent Le Daniel est également lauréat du concours du Meilleur Ouvrier de France (MOF) en 1997.

Franck Dessemon nouveau président de l'UNTEC. L'Union nationale des économistes de la construction (membre de l'UNAPL, affiliée à l'U2P) a élu son nouveau président en juin dernier. Franck Dessemon devient ainsi le 10^e président de l'UNTEC et succède à Pascal Asselin.

L'U2P portera la voix des entreprises de proximité au Salon des Maires et des Collectivités locales. Du 16 au 18 novembre prochain, l'U2P et ses organisa-

tions membres iront à la rencontre des élus locaux pour promouvoir les métiers de proximité et souligner le rôle joué par les entreprises de proximité dans le dynamisme et l'attractivité des territoires. Des tables rondes seront organisées tout au long de ces trois journées sur le stand de l'U2P, qui accueillera à cette occasion un plateau U2P TV. Vice-Présidents, élus et experts viendront débattre des questions qui intéressent les entreprises de proximité : mobilité, transition écologique, urbanisme et aménagement du territoire ou encore accompagnement des collectivités locales.

Les consultations de psychologie bien-tôt remboursées. En clôture des Assises de la santé mentale des 27 et 28 septembre, le Président de la République a annoncé la prise en charge des consultations de psychologie dès 2022, comme l'explique l'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) sur son site. Les consultations sur prescription médicale seront remboursées si elles respectent un montant fixé : 40 euros la première consultation et 30 euros les suivantes. Plus d'informations sur unapl.fr.

Les CMA lancent les « Trophées de l'Apprentissage dans l'Artisanat ». Ce concours est destiné à tous les acteurs de l'apprentissage : apprentis, CFA, chefs d'entreprise artisanale et maîtres d'apprentissage... Quatre prix seront décernés : le trophée Centre de formation, le trophée Apprenti, le trophée Maître d'apprentissage et le trophée spécial Prix de l'engagement Bernard Salter. La cérémonie de remise de prix aura lieu à Paris le 8 février 2022. Les modalités de participation sont détaillées sur artisanat.fr. ●

Agenda

1^{er}-14 octobre

Déroulement du scrutin des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

6 octobre

Participation du Président de l'U2P à la remise des prix du Concours national de la meilleure baguette de tradition française 2021, organisé par la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française.

8 octobre

Participation du Président de l'U2P au congrès annuel de la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce de proximité (FENARAC).

12 octobre

Prise de parole du Président de l'U2P dans le cadre d'une table ronde de la Conférence des Enjeux organisée par le Conseil économique, social et environnemental.

21 octobre

Réunion du Conseil National de l'U2P.

27 octobre

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Nadia Hai, ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

28 octobre

Participation du Président de l'U2P à la cérémonie d'inauguration de la 26^e édition du Salon International du Patrimoine Culturel, à l'invitation d'Ateliers d'Art de France (membre de la CNAMS, affiliée à l'U2P).

4 novembre

Réunion du Bureau de l'U2P.

Sur les réseaux sociaux

Le Président de @U2P_france à la conférence des enjeux 2025 au @lecese : « Nous préconisons une politique volontariste en direction des petites entreprises, la pérennisation du plan "un jeune une solution" et une association plus importante des corps intermédiaires aux décisions. »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 12 OCTOBRE 2021



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 octobre 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage